

# PROCLAMATIONS



ATHLONE

[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos bien-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

## PROCLAMATION

**A**TTENDU que Nous avons jugé à propos, par et avec l'avis et le consentement de Notre Conseil privé pour le Canada, de dissoudre la présente législature du Canada, qui se trouve prorogé au seizième jour d'avril 1945.

SACHEZ DONC QUE, à cette fin, Nous publions Notre présente proclamation royale et dissolvons par les présentes ladite législature du Canada en conséquence, et les sénateurs et les membres de la Chambre des communes sont excusés de se réunir ledit seizième jour d'avril 1945.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre cher Oncle, Notre très fidèle et très aimé Cousin et Conseiller, Alexandre Auguste Frédéric Georges, Comte d'Athlone, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, Colonel de Notre Armée (retraité), ayant le grade honoraire de Major-Général, un de Nos Aides de camp personnels, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce seizième jour d'avril en l'an de grâce mil neuf cent quarante-cinq, le neuvième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,  
Sous-secrétaire d'Etat.